

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 16 février 2021, à 19 h, tenue en téléconférence, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont absents : M. le conseiller Joël Boucher
M. le conseiller Vincent Fortier

Sont également présents, le directeur général par intérim, M. Roger Robitaille, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

La présente séance est tenue par téléconférence conformément aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210216-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 janvier 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 2 février 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Crématorium- Jugement - Approbation du PIIA et émission du permis de construction;
- Réglementation sur les chiens dangereux;
- Collines Montérégiennes - Vision des élus et cheminement du dossier.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvements du personnel syndiqué - période se terminant le 29 janvier 2021
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 janvier 2021
- Rapport mensuel sur la gestion contractuelle pour la période se terminant le 31 janvier 2021
- Certificat de l'assistante-greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2020-22 décrétant des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de projets inscrits au PTI 2021-2022-2023 - Emprunt
- Correspondance du Commissaire à l'intégrité du 12 novembre 2019 - Processus décisionnel de l'agglomération de Longueuil notamment en ce qui concerne la prise d'orientations préalables et leurs transmissions
- Correspondance du Commissaire à l'intégrité du 29 janvier 2021 - Non-application de résolutions de conseils municipaux pour l'ajout de points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'agglomération

210216-4

APPUI À LA CAMPAGNE NATIONALE DE L'UMQ « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie », à titre d'appui à la campagne nationale l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Louise Dion s'abstient de participer aux délibérations et de voter en raison de ses liens avec le candidat au siège n° 2 du comité consultatif d'urbanisme.

210216-5

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de nommer monsieur Stéphane Pineault au siège n° 2 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et ce, pour un mandat devant se terminer le 6 juillet 2021 ainsi que la conseillère Marilou Alarie, à titre de membre élu substitut, au siège n° 1 en cas d'absence du membre élu occupant ce siège.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

210216-6 AUTORISATION - SOMME DE 250 000 \$ - PLAN D'ACTION DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'autoriser une somme de 250 000 \$ dans le cadre du plan d'action de la relance économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-7 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2021

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 janvier 2021 de 3 140 425,79 \$, incluant les charges salariales de 704 420,64 \$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, la liste des dépôts directs pour une somme de 1 255 189,05 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 569 395,05 \$ et la liste des paiements par débit direct de 611 421,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-8 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ AFFECTÉ - RÉSERVE - ÉLECTION

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 57 900 \$ à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté « Réserve – Élection ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-9 AUTORISATION DE L'UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ AFFECTÉ - RÉSERVE - ÉLECTION

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté « Réserve – Élection » de 173 700 \$, et ce, afin d'équilibrer le budget d'opération de l'élection municipale 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-10 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE DÉMANTÈLEMENT, DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC PONTBRIAND - APP-SP-21-01

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de démantèlement, de fourniture et d'installation de deux modules de jeux (0-5 ans et 6-12 ans) au parc Pontbriand, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, à savoir Les Industries Simexco inc., pour un montant total approximatif de 193 891,44 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-21-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

210216-11 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PARC DANS LE SECTEUR DES TILLEULS - APP-SP-21-02

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et d'installation de modules de jeux dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau parc dans le secteur des Tilleuls, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, à savoir Équipements Récréatifs Jambette inc., pour un montant total approximatif de 72 189,41 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-21-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-12 CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION DU CENTRE MARCEL-DULUDE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de conclure un bail de location avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) pour la location du Centre Marcel-Dulude (CMD) du 17 février 2021 au 23 juin 2021 avec possibilité de prolongation pour quelques mois, pour la tenue d'une clinique de vaccination contre la Covid-19; et

D'autoriser la directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention de bail et tout autre document y afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-13 CONCLUSION DES ENTENTES AVEC LES ORGANISMES MANDATAIRES LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-BRUNO ET LES AMIS-SOLEILS DE SAINT-BRUNO

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de conclure des ententes avec les organismes mandataires *Maison des jeunes de Saint-Bruno* et *Les Amis-Soleils de Saint-Bruno inc.* pour la réalisation de leurs mandats respectifs accordés par la Ville, conformément aux modalités prévues à la Politique de soutien aux organismes et aux événements de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et ce, pour une période s'étendant du 16 février 2021 au 31 décembre 2023; et

D'autoriser la directrice du Loisir, de la Culture et de la Vie communautaire à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes et tout autre document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

210216-14 DÉROGATION MINEURE DM 2020-122 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA DISTANCE MINIMALE DE 5 MÈTRES EXIGÉE DES LIGNES LATÉRALE ET ARRIÈRE POUR UNE REMISE SITUÉE EN COUR ARRIÈRE AU 1432, RUE FRANÇOIS-P.-BRUNEAU

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs observations par écrit relativement à cette demande, tel que prévu dans l'avis public publié par la greffière le 28 janvier 2021, et ce, en conformité avec les directives du MAMH.

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-122, déposée par madame Lucie Renaud, propriétaire, pour autoriser l'installation d'une remise à une distance minimale de 1,74 mètre de la ligne arrière et de 1,81 mètre de la ligne latérale de terrain au 1432, rue François-P.-Bruneau, et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone HA-723 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve d'y planter des hydrangées grimpantes au pied des clôtures des lignes latérale et arrière dans le but de dissimuler la remise située en cour arrière, conformément à la résolution 210120.6 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-15 DÉROGATION MINEURE DM 2020-153 POUR AUTORISER UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE SUPPORTÉE PAR POTEAU ET À UNE HAUTEUR DE 3,84 MÈTRES AU 125, CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE OUEST

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs observations par écrit relativement à cette demande, tel que prévu dans l'avis public publié par la greffière le 28 janvier 2021, et ce, en conformité avec les directives du MAMH.

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-153, déposée par monsieur Luc Lapierre, pour autoriser une enseigne détachée, à même la structure existante supportée par poteau, au lieu d'un socle ou d'un muret et à une hauteur de 3,84 mètres, au lieu de 2 mètres, au 125, chemin De La Rabastalière Ouest, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 625 et 653 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 210120.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-16 DÉROGATION MINEURE DM 2020-169 POUR AUTORISER UN NOMBRE DE QUAIS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT SUPÉRIEUR AU MAXIMUM AUTORISÉ ET LA RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE REQUISE DES ALLÉES DE STATIONNEMENT AU 1376, RUE MARIE-VICTORIN

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs observations par écrit relativement à cette demande, tel que prévu dans l'avis public publié par la greffière le 28 janvier 2021, et ce, en conformité avec les directives du MAMH.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-169, déposée par Les entreprises SBG, afin d'autoriser un nombre de quais de chargement et déchargement supérieur au maximum autorisé et la réduction de la largeur minimale requise des allées de stationnement au 1376, rue Marie-Victorin, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 330 et 342 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 210120.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-17 DÉROGATION MINEURE DM 2020-173 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT À 9,51 MÈTRES AU 660, CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE EST

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs observations par écrit relativement à cette demande, tel que prévu dans l'avis public publié par la greffière le 28 janvier 2021, et ce, en conformité avec les directives du MAMH.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-173, déposée par monsieur Frédéric Leclerc, propriétaire, pour autoriser la réduction de la marge avant de 10 mètres à 9,51 mètres, au 660, chemin De La Rabastalière Est, et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone HA-723 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 210120.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 20 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-18 APPROBATION DE LA LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

- La demande de **PIIA 2020-116** pour l'installation d'une enseigne murale au 1127, rue Marie-Victorin, conformément à la résolution 210120.11 du CCU;
- La demande de **PIIA 2020-154** pour la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée au 125, chemin De La Rabastalière Ouest, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-153 ayant pour effet d'autoriser une enseigne sur poteau et d'une hauteur supérieure à 2 mètres, conformément à la résolution 210120.13 du CCU;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La demande de **PIIA 2020-168** pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel au 1376, rue Marie-Victorin, sous réserve :
 - D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-169 ayant pour effet d'autoriser l'augmentation du nombre de quais de chargement et déchargement et la réduction de la largeur des allées de stationnement; et
 - De présenter un plan d'aménagement paysager complet, pour approbation, à une séance ultérieure, tel qu'exigé par le Règlement relatif aux PIIA URB-PIIA2019, conformément à la résolution 210120.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2020-172** pour l'installation d'une enseigne murale au 47, chemin De La Rabastalière Est, conformément à la résolution 210120.15 du CCU;
- La demande de **PIIA 2020-176** pour la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial de deux (2) étages au 590, boulevard Clairevue Est, conformément à la résolution 210120.17 du CCU;
- La demande de **PIIA 2021-002** pour l'installation d'une enseigne murale au 1040, rue Léo-Pariseau, conformément à la résolution 210120.18 du CCU;
- La demande de **PIIA 2021-003** pour l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un garage au 2150, rue Melba, conformément à la résolution 210120.19 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-19 APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT POUR UNE PARTIE DU LOT 6 350 453 - RUE PARENT (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION) - MALEX IMMOBILIER INC.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat déposée par la société Malex Immobilier inc., pour le lot 6 350 483, d'une superficie approximative de 42 022 mètres carrés, ayant front sur la rue Parent dans le parc d'affaires Gérard-Filion, pour un montant approximatif de 4 523 249 \$, soit 107,64 \$/m², et ce, aux conditions mentionnées à la promesse d'achat;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente et tout autre document afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**210216-20 AUTORISATION - DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE
POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DU PROJET DU
GROUPE MONTONI DANS L'ÉCOPARC INDUSTRIEL**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser la demande de modification réglementaire pour permettre la réalisation du projet du groupe Montoni, visant la construction d'un centre de distribution qui doit inclure un siège social à l'intérieur des limites de l'Écoparc industriel de Saint-Bruno-de-Montarville, et ce, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210216-21 APPROBATION - PROMESSE D'ACHAT POUR LE LOT 6 205 506 - PLACE
RENÉ-DESCARTES (ÉCOPARC INDUSTRIEL) - MAISON JACYNTHE INC.**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat déposée par la société Maison Jacynthe inc., pour le lot 6 205 506, d'une superficie approximative de 8 995,3 m², situé sur la place René-Descartes dans l'Écoparc industriel de Saint-Bruno-de-Montarville pour un montant approximatif de 726 191 \$, soit 80,73\$/m², et ce, aux conditions énumérées à la promesse d'achat et sous réserve que l'Acheteur du terrain s'engage à respecter tous les usages prescrits à la grille des spécifications correspondant à la zone industrielle ainsi qu'aux notes qui s'y réfèrent; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente et tout autre document afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210216-22 AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) RELATIF AU
PROGRAMME DE SOUTIEN MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER
(VOLET 2)**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger jusqu'au 31 mars 2022, la convention d'aide financière et, de prévoir un avenant afin d'accorder un délai supplémentaire pour la réalisation du projet d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), soit l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier, du Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier (volet 2);

D'autoriser le directeur de l'Urbanisme, de l'environnement et du développement durable à signer, pour et au nom de la municipalité, les formulaires afférents;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'avenant d'aide financière à venir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vue de la réalisation de ce projet, et ce, en considérant :

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Que la résolution 200324-23 autorise la Ville à déposer, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier du Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier (Volet 2);
- Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ont conclu, le 31 mars 2020, une Convention d'aide financière, laquelle vient à échéance le 31 mars 2021;
- Qu'en raison des modifications apportées afin de bonifier le Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier (volet 2) relatif à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier, il y a lieu de réviser cet échéancier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-23 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE, RECOUVREMENT ET RAPIÉÇAGE POUR L'ANNÉE 2021 - APP-SP-20-49

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux de pavage, recouvrement et de rapiéçage de rues pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Entreprises Bucaro inc., avec deux (2) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 944 304,82 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-20-49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-24 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2021 - APP-SP-20-44

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture de béton bitumineux en vrac pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Construction DJL inc., avec trois (3) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis pour un montant total approximatif de 561 578,14 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-20-44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-25 AUTORISATION DE L'UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ AFFECTÉ - RÉSERVE - ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COLLECTIF - BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS REQUIS AU PROJET DU COMPLEXE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'approprier un montant de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté « Réserve - Équipements d'intérêt collectif » pour financer les honoraires professionnels requis dans le cadre du projet du complexe aquatique et récréatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

210216-26 AUTORISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU RÉSEAU DE TELUS SUR LES LOTS À DÉVELOPPER DANS LE PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser les frais de déplacement du réseau de Telus sur les lots à développer dans le parc d'affaires Gérard-Filion, au montant de 55 924,77 \$, incluant les taxes nettes, tel qu'il apparaît des plans portant les n° 2747337-C01-1 au n° 2747997-C01-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-27 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MODULES DE JEUX DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC QUINCY-SOUS-SÉNART - APP-SI-21-03

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adjuger, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le règlement d'emprunt, le contrat de fourniture (pré-achat) des modules de jeux d'eau dans le cadre du projet de réaménagement du parc Quincy-Sous-Sénart au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les industries Simexco inc., selon les prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant total approximatif de 62 927,10 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-21-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-28 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER LES FRAIS DE REFINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Le maire Martin Murray donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2021, et en fait la présentation et le dépôt.

210216-29 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE DU SOMMET- TRINITÉ ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le maire Martin Murray donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de construction d'un trottoir et de réfection de la chaussée sur la rue du Sommet-Trinité et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

210216-30 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LE RENOUELEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2021-1 décrétant des dépenses pour le renouvellement du parc de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

210216-31 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-2 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION, RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2021-2 décrétant des dépenses pour des travaux de réparation, rénovation et amélioration de divers bâtiments municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-32 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-3 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LES INFRASTRUCTURES, LES APPLICATIONS AINSI QUE LA GESTION DE L'INFORMATIQUE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2021-3 décrétant des dépenses pour les infrastructures, les applications ainsi que la gestion de l'informatique et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210216-33 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-4 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES DU BOCAGE ET HILLCREST ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2021-4 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues du Bocage et Hillcrest et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 20 FÉVRIER 2020

Aucun.

210216-34 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 18 FÉVRIER 2021

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'exprimer les orientations suivantes relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 18 février 2021, en y modifiant l'orientation « Défavorable » à « Favorable » aux points CA-210218-2.3, CA-210218-2.4 et CA-210218-2.5 ainsi que le retrait de l'orientation « Défavorable » et l'ajout de la mention « En vertu de l'article 118.9 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville » aux points CA-210218-6.2 et 210218-8.1 :

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-210218-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2021, à 16 h	X		
CA-210218-2.3 Approbation de la recommandation CHL-2020-001 concernant le projet Habitation communautaire Longueuil (HCL) – Taschereau (SD-2020-3676)	X		
CA-210218-2.4 Approbation de la recommandation CHL-2020-002 concernant le projet L'appartenance (SD-2020-3676)	X		
CA-210218-2.5 Approbation de la recommandation CHL-2020-003 concernant le projet Vauquelin (SD-2020-3676)	X		
CA-210218-2.7 Mandats annuels donnés aux commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2021 (SD-2020-3712)	X		
CA-210218-4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 janvier 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-0227)	X		
CA-210218-4.2 Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2021 (SD-2021-0170)	X		
CA-210218-6.1 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-186 (2021-TP608-1) pour l'exécution de travaux de tonte des surfaces gazonnées et nettoyage des espaces		X	

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

publics dans les parcs et espaces verts à Longueuil (option 1.2) (SD-2020-3572)			
CA-210218-6.2 Adjudication du contrat APP-20-208 (2020-GDE-539) pour l'évacuation, le transport et la disposition des cendres d'incinération du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2021-0091)			En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-210218-6.5 Attribution de gré à gré du contrat ÉQ-21-02 pour l'acquisition de véhicules utilitaires sport hybrides pour le Service de police (SD-2021-0168)		X	
CA-210218-6.6 Adjudication du contrat APP-20-166 pour la fourniture et la livraison de panneaux balistiques et housses de veste pare-balles pour le service de police et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-3011)		X	
CA-210218-6.7 Adjudication du contrat APP-20-207 (ÉQ-20-22) pour l'acquisition de véhicules berlines intermédiaires hybrides (contrat 2) (SD-2021-0149)		X	
CA-210218-6.8 Adjudication du contrat APP-20-204 (ÉQ-20-21) pour l'acquisition de cinquante-huit (58) voitures, utilisées par le Service de police (contrats 1 et 2) (SD-2021-0156)		X	
CA-210218-6.9 Adjudication du contrat APP-20-218 (2021-TP223) pour le traitement des ordures de la Ville et autorisation d'un		X	

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

virement budgétaire (SD-2021-0039)			
CA-210218-8.1 Adoption du Règlement CA-2020-334 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2020-3644)			En vertu de l'article 118.9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-210218-8.2 Approbation de l'avenant 2020-3 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville pour l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2020-3704)	X		
CA-210218-8.5 Adoption du Règlement CA-2020-333 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 1214-2005 concernant l'agglomération de Longueuil et modifiant le Règlement CA-2009-120 relatif à la mise en oeuvre du programme de contribution financière aux infrastructures (SD-2021-0188)	X		
CA-210218-8.6 Adoption du Règlement CA-2020-332 modifiant le Règlement CA-2016-254 sur le Service de sécurité incendie (SD-2021-0129)	X		
CA-210218-8.7 Approbation de l'avenant 4 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville concernant l'établissement du programme Aide d'urgence aux	X		

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

petites et moyennes entreprises (SD-2021-0221)			
CA-210218-8.8 Approbation de la convention d'aide financière concernant la création du réseau Accès entreprise Québec (SD-2021-0300)	X		
CA-210218-8.9 Approbation de l'addenda numéro 1 à l'entente de délégation 2017 intervenue entre la Ville et Développement économique de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-0301)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Distribution par la poste de son bilan annuel (le conseiller Ludovic Grisé Farand);
- Rappel sur l'application de l'article 12.2 du *Règlement de régie interne des séances du conseil* sur la période d'intervention des membres du conseil et l'interdiction de débattre durant celle-ci / Dépôt de la lettre du Commissaire à l'intégrité du 29 janvier sur l'ajout de points à l'ordre du jour des séances de l'agglomération / Remerciements à la Ville-de-Saint-Bruno-de-Montarville et à ses employés pour son parcours lumineux autour du Lac du Village (la conseillère Marilou Alarie);
- Vœux de prompt rétablissement aux conseillers Vincent Fortier et Joël Boucher (la conseillère Louise Dion);
- Invitation aux élus à cesser les querelles politiques et se concentrer sur les grands dossiers et soutien aux citoyens / Invitation aux citoyens à la promenade illuminée du Lac du Village / Remerciements aux employés de l'Urbanisme pour l'accueil du projet du Groupe Montoni dans l'Écoparc industriel constituant les plus grandes serres sur un toit industriel au Canada (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Manifestations positives de la conseillère Isabelle Bérubé / Invitation aux citoyens afin de profiter des diverses patinoires extérieures (le conseiller Jacques Bédard);
- Manifestation et réitération de donner suite à la volonté de la majorité du conseil afin d'occuper le siège de la conseillère Isabelle Bérubé au sein de la Commission de l'environnement et de l'aménagement de l'agglomération de Longueuil (la conseillère Caroline Cossette);

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Demande de rencontre entre les membres du DASH-L, citoyens et ministre / Ouverture de patinoires en période de pandémie / Poursuite des travaux des élus dans un contexte positif / Appui des causes environnementales à Saint-Bruno-de-Montarville (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 20 h 47.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

NON APPROUVÉ